# 

**Séance du 05 mars 2021**

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

**ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames LEMAIRE C. ; COURTOIS A. ;  ELLEOUET-HOCDE E.; GENEST M-N. ; GABARD M. ; OSINIAK B. ; MARANDEAU N. ;**

**Messieurs ALBERT-DE RYCKE T. ; BLANCHARD B. ; COURATIN E. ; LASCAUD A.  ; ZARDET P. ; PORTENSEIGNE L. ; CACHAU P.**

**ETAIT ABSENT : POUPEE A : pouvoir à ELLEOUET-HOCDE E**

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE : ELLEOUET-HOCDE Emmanuelle**

**1. Approbation compte-rendu**

Le compte rendu du 22 janvier est approuvé à la majorité (contre de M. Cachau, absent à la séance du 22 janvier 2021).

**2. Crise Sanitaire**

Campagne de vaccination :

Un recensement des personnes de plus de 75 ans souhaitant se faire vacciner a été fait sur la commune : 41 personnes se sont portées candidates et cette liste a été transmise à la Communauté de Communes Gâtine Choisilles Pays de Racan. La commune va organiser les moyens de transports pour les personnes qui ne pourront pas se déplacer au centre de vaccination. La vaccination des personnes de 65 à 74 ans interviendra au mois d’avril.

**3. Elus – Personnel - Institution**

Lettre du Ministère de l’Intérieur

Madame Lemaire, Maire, fait lecture d’une lettre pour la sensibilisation de dispositions nouvelles sur les déférés préfectoraux contre les pressions subies par les élus, les règles d’attributions de subventions aux associations, la lutte contre les mariages forcés, les phénomènes de déscolarisation, la laïcité des services publics.

**4. Finances**

**Délibération n°21 : Annulation délibération de 25% budget annexe – adoption des nouveaux montants**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Opération | Crédits votés en 2020 - RAR | Crédits 25% pour 2021 |
| Pôle médical | 642,84 | 160,71 |
| total | 642,84 | 160,71 |

A l’unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d’investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l’exercice précédent comme indiqué ci-dessus

**Délibération n°22 : Autorisation d’engagement 25% des crédits d’investissement pour l’année 2021 - Budget Principal – complétude de la délibération du 11 décembre 2020 par l’opération 2046-000.**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Opération | Crédits votés en 2020 - RAR | Crédits 25% pour 2021 |
| 2046-000- attribution compensation PLU | 10500,00 | 2625,00 |
| 19 – travaux bâtiments | 15000,00 | 3750,00 |
| 22 - matériel | 2000,00 | 500,00 |
| 25 – réseaux-voirie | 14018,00 | 3504,50 |
| 32 – équipement informatique | 2000,00 | 500,00 |
| 50- cimetière | 19000,00 | 4750,00 |
| 58 – aménagement Beausoulage | 4500,00 | 1125,00 |
| 67- Parcours sportif | 20000,00 | 5000,00 |
| 68 toilettes | 28424,50 | 7106,12 |
| total | 115442.50 | 28860,62 |

A l’unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d’investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l’exercice précédent comme indiqué ci-dessus.

Demande de subvention FDADDT : Le dossier parcours sportif est bien réceptionné par les services du Conseil Départemental.

**5. Bâtiments**

Cabinet médical et paramédical

La construction s’achève. Il y avait un souci de chauffage qui a été réparé ce jour et le rajout d’un compteur pour comptabiliser les calories récupérées dans le sol. Les dalles du plafond ont été remises.

Madame Lemaire fait part de la demande de devis pour le totem du Pôle Santé.

Baux professionnels :

Madame Lemaire, Maire, fait part de la signature d’un bail professionnel avec Mme Villé, dentiste, dont l’exercice va débuter le 17 mars (prise de RDV sur Doctolib). Son numéro de téléphone est le 02.47.39.23.05

Madame Lemaire, Maire, fait part de la signature d’un bail professionnel avec M. Petenchi Ionut-Nicolae, Masseur Kinésithérapeute., dont l’exercice va débuter mi avril 2021.

**Délibération n°23 : Espace Beausoulage : travaux de rénovation thermique – choix d’un prestataire pour la réalisation d’une étude thermique.**

Madame Lemaire, Maire, rappelle que la demande de subvention DETR/DSIL pour les travaux d’isolation pour les salles de réunions Beausoulage a été déposée. Il est nécessaire de réaliser un diagnostic thermique afin de mesurer les économies d’énergie envisagées par la réalisation des divers travaux. Madame Lemaire fait part des devis reçus pour ces études. Le Conseil Municipal, à la majorité (contre de M. Cachau), décide de retenir la proposition de la Société CDC pour un montant de 2100€HT (intégralité de l’étude thermique pour l’espace Beausoulage).

**6. Voirie**

Adressage : Madame Lemaire, Maire, rappelle que l’adressage a débuté en 2018. Elle remercie particulièrement l’importante implication de Monsieur Jean-Jacques Meunier, ancien Maire-Adjoint, qui s’était beaucoup investi dans ce travail de terrain. Des lieux-dits ou des noms de rue n’apparaissent pas sur Google. Un contact a été établi afin que les mises à jour soient transcrites chez tous les prestataires. C’est la mairie qui centralise les noms de routes et de chemins.

Voirie : L’adressage entraîne l’acquisition de 168 plaques numéros dont 52 plaques numéros à 2 chiffres et 86 panneaux. Ces acquisitions seront faites sur 2 exercices comptables, via les charges transférées de voirie.

Les travaux des Rochettes sont terminés pour les enrobés et les trottoirs. Les trottoirs ont été finalisés rue du Vieux Château et rue de la Fraisotière. Quelques panneaux sur la « participation citoyenne » sont installés. Des panneaux seront installés Chemin de la Perrine, avec une prochaine limitation à 20km/h

Certains regards France Télécom ont été abimés mais ils seront remplacés prochainement par Orange.

Parcours du Patrimoine : Monsieur Couratin, Maire-Adjoint, a rencontré l’entreprise OTC. Seule une partie des maquettes a été récupérée. Ce seraient les mêmes panneaux que ceux installés dans le village des Hermites. Les devis pourront être finalisés lorsque l’intégralité des maquettes sera disponible.

**7. PLU**

**Délibération n°24 : Révision sectorielle du PLU – complétude de la délibération n°17 du 22 janvier 2021 relative aux modalités pour les mesures de publicité et de concertation :**

Le Conseil Municipal, à la majorité (contre de M. Cachau) décide de compléter la délibération n°17 du 22 janvier 2021 avec les éléments suivants, précisant les modalités pour les mesures de publicité et de concertation :

- tenue d'un cahier de concertation en mairie pour recevoir les observations de toutes personnes intéressées

- mise à disposition du public d'un dossier de concertation en mairie

- affichage de la délibération durant toute la procédure.

**8. Intercommunalité**

CLECT : Madame Lemaire, Maire, fait part d’une attribution de 36704,97€ de la Communauté de Communes pour les crédits de voirie, sous réserve que la commune verse une part équivalente, soit 37000€, plus 23000€ de compensation de personnel, soit un total de 96704,97€.

**Délibération n°25 : acquisition d’un capteur CO2 et d’un défibrillateur**

Le Conseil Municipal, à l’unanimité :

-décide de l’acquisition d’un appareil capteur CO2 au prix de 310€TTC.

-sollicite auprès de la Communauté de Communes le financement d’un défibrillateur.

Syndicat cavités 37 : Madame Lemaire, Maire, fait lecture d’une lettre du syndicat relative à l’arrêt du versement de subvention de solidarité du Conseil Départemental. M. Albert de Rycke Thierry précise que cette subvention de 45000€ n’est plus versée alors que le département utilise régulièrement ces services. Madame Lemaire rappelle que l’adhésion de la commune permet une expertise pour les particuliers à un coût financier moindre.

Sivom de l’Escotais : le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l’eau potable exercice 2019 est consultable en mairie. M. Lascaud, Maire-Adjoint, précise que le taux de nitrate est à 34 (pour une limite de 50).

En 2018 : 1,53€ le m3. A Neuillé Pont Pierre : 2,53€ le m3.

**9. Associations**

**Délibération n°26 : Association River Clean – acquisition de 100 sacs et organisation d’une journée pédagogique**

Mme Lemaire propose d’associer l’école et d’acheter un sac par enfant et organiser des actions de nettoyage des bords de la rivière. Le coût s’élèverait à environ 100€ pour la Commune. Le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide d’acquérir 100 sacs au prix unitaire de 1 euro le sac. Il sollicite l’association River Clean pour l’organisation d’une journée pédagogique.

AMF Téléthon : Madame Lemaire, Maire, fait lecture d’une lettre de remerciements.

Ecole & Harmonie Sainte Cécile de Sonzay : cette association, spécialisée dans les instruments à vent souhaite présenter les instruments aux enfants de l’école, et organiser éventuellement une antenne sur la commune pour des cours particuliers en fonction des demandes.

Ciné Off : cette association sollicite la commune pour un soutien financier à titre exceptionnel. Madame Lemaire propose que cette demande soit rattachée au dossier général des demandes de subventions.

Il y avait eu deux représentations en 2020, contre les quatre habituelles. Quand il y a un déficit de spectateurs, l’association du Foyer demande une subvention à la Commune, puis règle le différentiel à l’association Ciné Off.

**10. Affaires scolaires**

Ecole numérique : Madame Lemaire, Maire, fait lecture d’une lettre du Ministère de l’Education Nationale. Madame Lemaire fait part d’un nouveau plan en date du 25 janvier 2021.

**11. Elections**

Elections départementales et Régionales : Elles auront lieu les dimanches 13 et 20 juin 2021. Ce sera un double scrutin, avec un seul bureau de vote. Il y aura deux espaces de vote dans le Foyer afin de bien différencier les scrutins. Chaque électeur pourra disposer de deux procurations.

**12. Affaires diverses**

Feux rue du Val Joyeux : Madame Lemaire, Maire, fait lecture d’un mail d’un administré, dénonçant le caractère inesthétique et peu pratique des feux

Pollution lumineuse Madame Lemaire, Maire, fait lecture d’un mail d’un administré regrettant l’éclairage de nuit, dont celle de l’église. Messieurs Lascaud et Couratin, Maire-Adjoints, précisent que l’église n’est plus éclairée depuis plusieurs mois. L’éclairage public avait été maintenu pendant la nuit durant un mois suite aux divers cambriolages. Madame Lemaire, Maire, complète avec la lecture d’un mail de Monsieur Cachau, conseiller municipal, en date du 3 février 2021.

AOC Coteau du Loir : Madame Lemaire, Maire, fait lecture d’un mail d’un administré sur les AOC Coteau du Loir. Ces parcelles de vignes ont été déclassées lorsqu’elles ont été arrachées par les propriétaires. Madame Lemaire rappelle que les Personnes Publiques Associées se sont positionnées sur ces zones futures d’urbanisation. Ce sont des terres nues. Monsieur Cachau se positionne contre l’urbanisation en général et les lotissements qui seraient mal conçus et qui pourraient attirer des habitants indésirables.

TEOM : Madame Lemaire, Maire, fait lecture d’un mail d’un administré. Madame Lemaire rappelle que les élus de Saint Christophe sur le Nais, siégeant à la Communauté de Communes étaient contre la mise en place de la Taxe d’Enlèvement des Ordures Ménagères, mais cela relève de la compétence de la communauté de communes.

Monsieur Cachau part à 20h45 avant la levée de séance.

Madame Lemaire, Maire, rappelle les principales dispositions du règlement intérieur du Conseil Municipal.

La séance est levée à 20h55.